

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE DU GRAND-CHÊNE
TENUE LE 21 SEPTEMBRE À 18h00
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Catherine Moreau, présidente
Mme Geneviève Veerasarn, représentante au Comité de parents
Mme Catherine-Julie Labelle, parent
Mme Pascale Larochelle, enseignante
Mme Catherine Camerlain, enseignante
Mme Nathalie Poirier, technicienne en service de garde
Mme Sylvie St-Pierre, représentante du personnel professionnel

ÉTAIT ABSENT :

M Kevin Péroquin, parent

PARTICIPAIT ÉGALEMENT :

Mme Joanne Morin, directrice

1. Ouverture de la séance à 18h07

1.1 Accueil des participants

Mme Morin accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

1.2 Désignation d'un président pour cette séance extraordinaire

Mme Catherine Moreau se propose pour présider cette séance extraordinaire. Elle est élue par acclamation. Mme Catherine Moreau agira comme présidente pour cette assemblée.

1.3 Secrétariat

Pascale Larochelle assume le secrétariat pour la présente rencontre.

CE-16-17-01

1.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Catherine-Julie Labelle et secondé par Mme Geneviève Veerasarn que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.
Adopté à l'unanimité

1.5 Parole au public

Pas de public présent

CE-16-17-02

2. Affaires nouvelles

2.1 Avis concernant la « Politique relative à l'admission et l'inscription des élèves »

Suite à un transfert massif de plusieurs élèves du secteur de l'école du Grand-Chêne pour l'année 2016-2017, les parents touchés ont émis une vive insatisfaction. Une pétition a d'ailleurs circulé. Mmes Martine Bourbeau, Catherine-Julie Labelle, ainsi que Catherine Moreau, trois parents du conseil d'établissement 2015-2016, ont échangé durant l'été sur des propositions à faire à la CSP en raison de notre situation précaire au niveau de la clientèle et de l'organisation scolaire.

Suite à la présentation de cet avis, il est proposé par Mme Catherine Camerlain d'amender la proposition.

Considérant l'article 239 de la LIP, nous proposons que la politique relative à l'admission et l'inscription des élèves et que les critères d'admission soient modifiés pour tenir compte du choix des parents et ce, considérant la capacité physique d'accueil de l'école souhaitée. La loi stipule que la commission scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents. Nous proposons que le choix d'école des parents d'un élève mineur soit considéré dès le début du processus d'organisation scolaire pour déterminer l'ouverture ou le maintien d'un groupe en priorisant les élèves qui relèvent du secteur de l'école choisie puis de donner accès aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école et ce, en respectant les dates d'inscription. Toutefois, advenant un surplus d'inscriptions à la fin du mois d'août, ce sont les élèves du secteur qui auront prérogatives.

L'adoption de l'amendement est proposée par Mme Nathalie Poirier et secondée par Mme Sylvie St-Pierre.

Adopté à l'unanimité

Les suggestions amenées par les parents sont modifiées. Il est proposé d'enlever les points aux documents de travail en lien avec la période d'inscription et de simplement soumettre l'idée d'ajouter une semaine de plus à la période officielle.

CE-16-17-03

Proposé par Mme Catherine-Julie Labelle et secondé par Mme Catherine Camerlain
Adopté à l'unanimité

L'avis sera donc déposé par Mme Catherine Moreau en vue du prochain conseil des Commissaires.

3. Sorties complémentaires

Elles seront envoyées par courriel pour approbation par le CÉ suite aux sondages remis aux parents.

CE-16-17-04

3.2 Activités extrascolaires

Il est proposé par Mme Catherine-Julie Labelle et secondé par Mme Geneviève Veerasarn que les activités Taka Bouger soient offertes à l'automne 2016.
Adopté à l'unanimité

CE-16-17-05

4. Autres sujets

Il est proposé d'engager un ou une secrétaire pour rédiger les procès-verbaux.

5. Évaluation de la rencontre

Prochaine rencontre le 12 octobre 2016 à 19h00

CE-16-17-06

6. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 19h22